

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN PLAN LOCAL D'URBANISME DE MORSCHWILLER-LE-BAS

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 25 SEPTEMBRE 2019 LE MAIRE

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une pièce essentielle du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire (article L151-5 du code de l'urbanisme).

Il traduit une vision politique et sociale du territoire à échelon de 10-20 ans (l'horizon 2036) capable d'intégrer un horizon plus lointain (2050) : la ville que nous voulons transmettre aux générations futures.

Le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. S'appuyant sur les éléments du rapport de présentation, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU (article L.151-6 à L151-8 du code de l'urbanisme).

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour définir de nouvelles orientations. Ainsi, le PLU pourra faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modification. Toutefois une procédure de révision devra être engagée dans le cas où ces évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD (article L.153-31 du code de l'urbanisme)

SOMMAIRE

Une ambition, vouloir une vision d'avenir pour Morschwiller-le Bas	4
Orientation Stratégique n°1 Faire le choix d'une évolution démographique douce	
Orientation Stratégique n°2 Prévoir et favoriser la production quelque 243 logements d'ici 2033	8
Orientation Stratégique n°3 Garantir la production d'une palette d'offres en habitat diversifiée adaptée aux enjeux de vitalité démoç	graphique 9
Orientation stratégique n°4 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace	10
Orientation stratégique n°5 Prévoir le renforcement de l'offre d'équipements et de services aux habitants	12
Orientation Stratégique n°6 Conforter la vitalité économique, le commerce , l'agriculture et le tourisme	16
Orientation Stratégique n°7 Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site	20
Orientation Stratégique n°8 Préserver l'environnement et conforter la biodiversité	24
Orientation Stratégique n°9 Promouvoir l'écomobilité	26
Orientation Stratégique n°10 Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables	28
Orientation Stratégique n°11 Prévenir les risques naturels et technologiques	29
Orientation Stratégique n°12 Favoriser le développement des technologies numériques	29



UNE AMBITION : maîtriser l'évolution de Morschwiller-le-Bas pour préserver son identité village et privilégier la valorisation de son cadre de vie

Concevoir un Plan Local d'Urbanisme pour maîtriser l'urbanisation de Morschwiller-le-Bas

Morschwiller-le-Bas est une commune de quelque 3650 habitants bien dotée en équipements et services aux habitants.

Accolée directement à Mulhouse et son caractère fondamentalement urbain via le quartier des Coteaux, Morschwiller-le-Bas est cependant encore marquée par une identité, un cadre et une ambiance que l'on peut qualifier de village.

Cette situation soumet Morschwiller-le-Bas à une attractivité telle que la croissance de la commune pourrait remettre en cause son équilibre, c'est-à-dire justement son identité village et son cadre de vie.

Cette attractivité et la croissance qu'elle induit pourraient également impliquer des investissements difficilement supportables pour les finances communales en matière d'adaptation d'équipements scolaires, périscolaires, de sport et de culture notamment.

De par ce contexte, l'ambition du PLU est de préserver le caractère grand village de la commune en évitant son glissement vers une morphologie urbaine de banlieue.

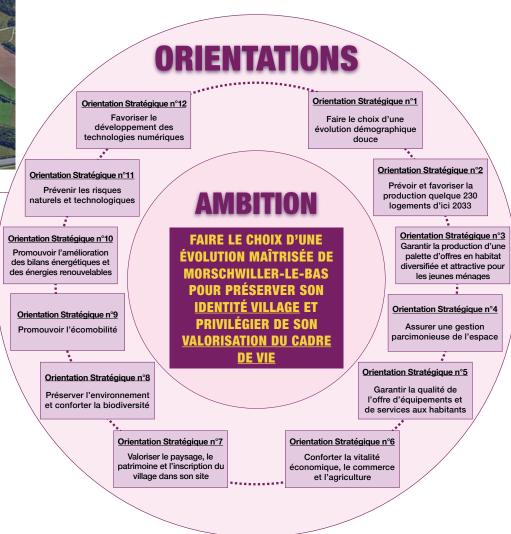
Pour concrétiser cette ambition, les douze orientations du PADD visent à :

- Garantir une croissance urbaine et démographique mesurée
- Prévoir une intégration urbaine et paysagère ambitieuse des futures extensions urbaines
- Valoriser les atouts « cadre de vie » et « nature » qui enserrent et traversent le village
- Prévoir la modernisation des équipements publics
- Prévoir la modernisation du site d'activité commerciale et la qualité de l'entrée de village Est



MORSCHWILLER-LE-BAS

UNE AMBITION DÉCLINÉE EN DOUZE ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT





Orientation Stratégique n°1 Faire le choix d'une évolution démographique douce

Un objectif de 3900 habitants d'ici 2033

Située directement aux portes de Mulhouse, Morschwiller-le-Bas jouit d'une attractivité résidentielle majeure.

Cette attractivité a conduit à une croissance démographique de 1,83 % ces vingt dernières années.

Le choix du PADD est d'interrompre cette trop forte croissance démographique en basculant vers une croissance douce de 0,43% par an.

Ce choix du PADD en matière de démographie doit permettre à la fois de maintenir la vitalité jeunesse de la population tout en évitant une surcroissance fragilisant l'identité village qui fonde le caractère de Morschwiller-le-Bas.

Pour ce faire, l'objectif du PADD est de porter le nombre d'habitants de Morschwiller-le-Bas à 3775 habitants à l'horizon 2025 et à 3900 habitants d'ici 2033.

L'objectif de consolider à la hausse le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans

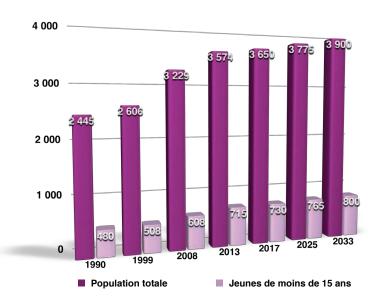
La croissance démographique de 250 habitants d'ici 2033 s'impose comme un minimum pour consolider l'effectif des jeunes de la commune à environ 20% de la population.

En effet, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, l'effectif des personnes plus âgées va automatiquement croître dans le futur. Donc, à population constante, cela impliquerait une baisse du nombre de jeunes : en l'occurrence, la croissance démographique visée par le PADD est le seul moyen de préserver la vitalité jeunesse évoquée ci-dessus.

Pour Morschwiller-le-Bas, une telle vitalité jeunesse permet de maintenir les effectifs des écoles et la vie sociale qui l'accompagne sans induire la création importante de nouveaux équipements.

DÉMOGRAPHIE

ENGAGER le basculement vers une croissance démographique DOUCE de 0,43 % par an, soit quelque 125 habitants supplémentaires d'ici 2025



Le choix de la vitalité démographique								
	1982	1990	1999	2008	2013	2017	2025	2033
Nombre total d'habitants	2 206	2 445	2 606	3 229	3 574	3 650	3 775	3 900
Nombre de jeunes âgés de		480	508	608	715	730	755	780
moins de 14 ans		19,63 %	19,49 %	18,83 %	20,01 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %
Croissance démographique annuelle en valeur absolue	-	30	18	69	69	19	16	16
Croissance		1,35 %	0,73 %	2,66 %	2,14 %	0,53 %	0,43 %	0,41 %
démographique annuelle en valeur relative		1,83 %					0,43 %	



Orientation Stratégique n°2 Prévoir et favoriser la production quelque 243 logements d'ici 2033

Un objectif de production moyenne de 15 logements par an d'ici 2033

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution de la démographie de la ville. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul.

Ainsi, la taille moyenne des ménages de Morschwiller-le-Bas était encore de 2,78 personnes en 1990, elle est passée à 2,46 en 2017 pour tendre vers 2,26 d'ici 2033.

Combinée à l'objectif de croissance démographique de plus de 250 personnes à l'horizon 2033, la diminution de la taille des ménages implique de prévoir la production de quelque 243 logements d'ici 2033.

Prévoir la production de quelque 243 logements, soit 15 logements par an en moyenne, les 15 prochaines années Proportionner la production de logements aux objectifs de croissance démographique et à la baisse structurelle de la taille des ménages

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique								
		1990	1999	2008	2013	2017	2025	2033
N	ombre d'habitants	2 445	2 606	3 229	3 574	3 650	3 775	3 900
Taille des ménages		2,78	2,60	2,44	2,49	2,46	2,36	2,26
Nombre de résidences principales		878	1 001	1 322	1 438	1 483	1 600	1 726
Logements vacants		38	34	62	95	80	85	93
Résidences secondaires et logements temporaires		4	9	1	13	9	9	9
Taux de vacances		4,1 %	3,3 %	4,5 %	6,1 %	5,1 %	5,0 %	5,1 %
Production de nouvelles résidences principales	Période	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2008	2008 - 2013	2013 - 2017	2017 - 2025	2025 - 2033
	Sur la période	-	123	321	116	45	117	126
	En moyenne _ annuelle	-	13,67	35,67	23,20	15,00	14,57	15,76
			37,81				16,18	
Nombre de logements supplémentaires induits par la diminution de la taille des ménages		-	61,16	65,93	-22,81	14,12	63,61	70,78

Orientation Stratégique n°3

Garantir la production d'une palette d'offres en habitat diversifiée adaptée aux enjeux de vitalité démographique

· Produire un habitat à la fois équilibré et innovant dans l'ensemble des extensions urbaines

Pour que la croissance démographique définie pour les 15 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Morschwiller-le-Bas, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat fortement orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec notamment une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter chez les personnes et couples de 70 ans et plus.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons pluri-logements, ainsi qu'un minimum d'au moins 25% de logements à loyers modérés dans la production future de logements.

Par ailleurs, chose également fondamentale, pour que la production des quelque 243 logements à l'horizon 2033 réponde à la fois aux enjeux de gestion parcimonieuse de l'espace, et à celui du coût du foncier, le PADD fixe l'objectif d'une production de quelque 25 logements à l'hectare dans les extensions urbaines, c'est-à-dire les terrains situés hors de l'emprise déjà bâtie existante.

Par ailleurs, afin que l'habitat des extensions urbaines puisse atteindre cette densité, tout en offrant une typologie d'habitat attractive et adaptée à l'idée de village, l'objectif est de combiner de manière harmonieuse la réalisation de maisons individuelles et de maisons pluri-logements d'une taille proportionnée de 4 à 8 logements, adaptées en particulier aux jeunes ménages.

Dans le même but, il importe que les futures maisons pluri-logements

offrent un vrai rapport au-dehors en valorisant la relation à l'espace naturel et en permettant, pour tous les logements, de pouvoir manger dehors en jardin ou, le cas échéant, en grande terrasse.

Garantir une production encadrée de quelque 25 logements / ha dans les extensions urbaines et les espaces de développement urbain intra-muros

Combiner de manière équilibrée construction de maisons individuelles, création de maisons plurilogements et collectifs attractifs notamment pour les jeunes ménages et les personnes âgées

Construire des logements qui offrent un vrai rapport au dehors en valorisant la relation à l'espace naturel, en permettant à la majorité de leurs habitants de bénéficier d'un jardin ou, le cas échéant, d'une grande terrasse pour pouvoir vivre et manger dehors

Répondre à l'enjeu social de l'habitat en assurant la réalisation d'au moins 25% de logements aidés dans la production future



Orientation Stratégique n°4 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace

Disposer d'une offre foncière maîtrisée de quelque 6 hectares pour les 15 prochaines années

L'objectif de permettre la construction d'environ 243 logements d'ici 2033 implique de produire une offre foncière proportionnée à cet objectif, ceci dans le but d'assurer une gestion aussi mesurée que raisonnée de l'espace.

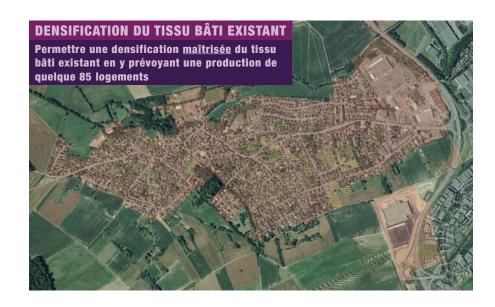
Le calibrage de cette offre foncière, cependant, doit être mené en assurant la prise en compte de l'impératif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, soit l'un des objectifs majeurs de la loi ENE, dite «Grenelle II» et en corolaire du SCOT Mulhouse Alsace Agglomération.

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux le potentiel de densification du tissu urbain existant. Ce potentiel représente quelque 85 logements.

Concernant le potentiel de mobilisation du parc de logements vacants, il peut être considéré comme quasi nul puisque son taux est proche du seuil de 5% considéré comme celui d'une vacance technique incompressible.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le nombre de logements à produire en extensions urbaines d'ici 2033 s'élève à quelque 158 unités.

Le Schéma de Cohérence Territorial SCOT Mulhouse Alsace Agglomération prévoyant une densité minimale de 25 logements à l'hectare pour les bourgs-relais, le besoin foncier en extension urbaine destinée à l'habitat est de quelque 5,3 hectares.



EXTENSION URBAINE

Pouvoir disposer d'une possibilité d'extension urbaine de quelque <u>5,3 hectares</u> pour les 15 prochaines années

Le choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace						
L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité	Situation actuelle					
sociale du village	2017	2017 - 2025	2025 - 2033	2017 -2033		
Nombre d'habitants	3 650	3775	3900	3900		
Croissance démographique	-	3,42 %	3,31 %	6,85 %		
Taille des ménages	2,46	2,36	2,26	2,26		
Nombre de résidences principales	1483	1600	1726	1726		
Nombre total de logements supplémentaires	-	117	126	243		
Création de logements dans le tissu bâti actuel par densification et évolution de la vacance	-	55	55	110		
Création de logements en extension urbaine	-	62	71	133		
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 30 logements à l'hectare (soit quelque 25 logt/ha VRD comprise) nécessaires pour répondre aux objectifs de gestion économe de l'espace du SCOT	-	2,5	2,8	5,3		

Un besoin d'extension urbaine pour l'habitat de 5,3 ha



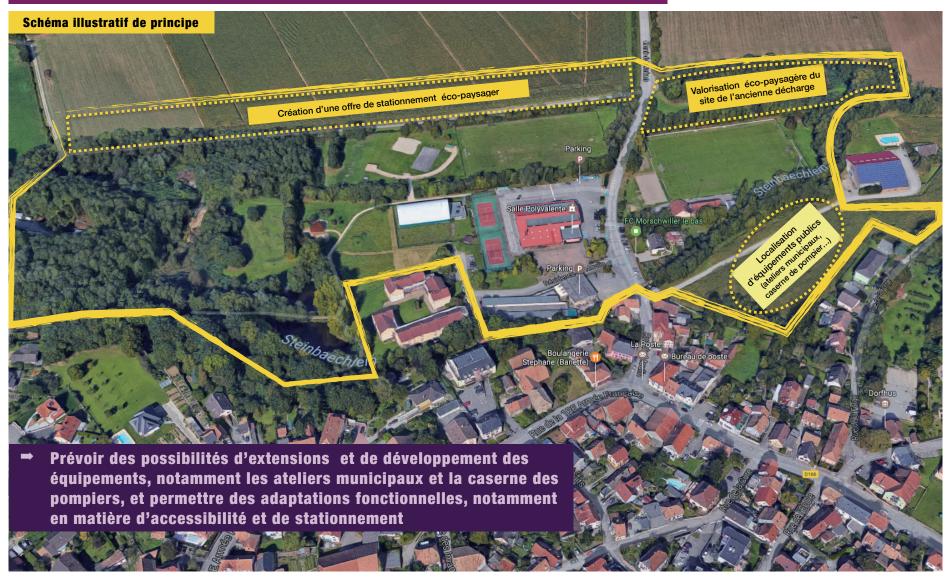
Orientation Stratégique n°5 Prévoir le renforcement de l'offre d'équipements et de services aux habitants

 Le rôle structurant des équipements et des services aux habitants pour la qualité de vie et les commodités de la proximité

L'offre d'équipements et de services de Morschwiller-le-Bas, notamment en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, du sport et de la culture est aujourd'hui relativement solide et bien adaptée aux besoins de la commune et de sa population.

Il implique cependant un effort continu et proactif de renforcement, de modernisation et d'adaptation. Le PADD met en perspective cet objectif.

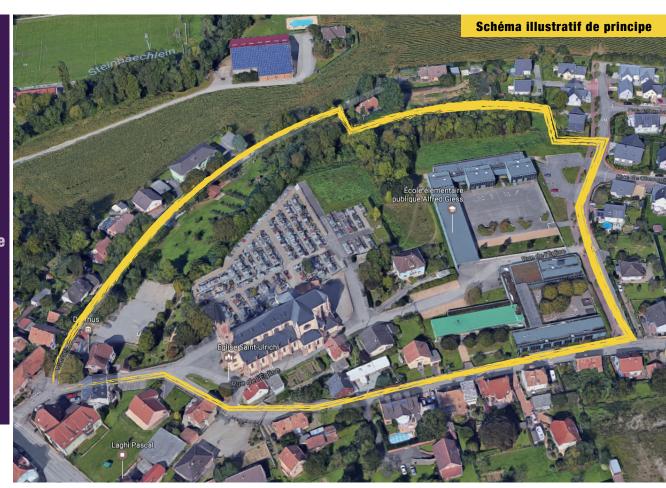
Espace Pôle Salle polyvalente - Tennis - Football



Espace Eglise - Dorfhuss - Groupe Scolaire et Périscolaire

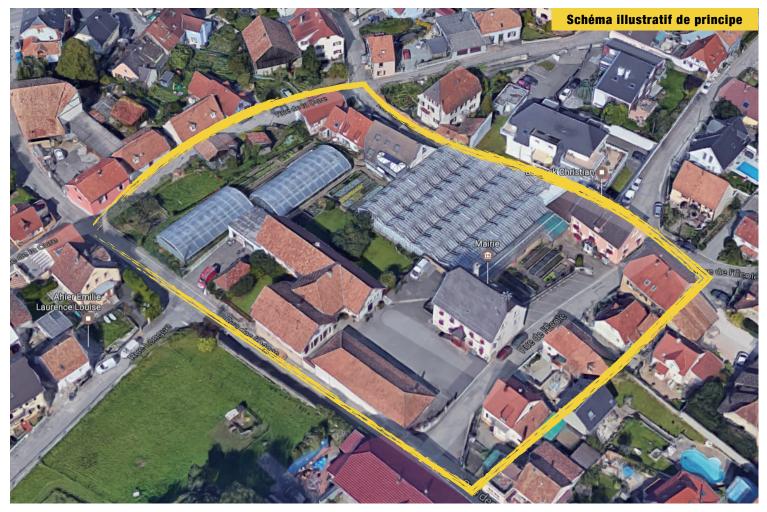
Espace Vergers - Jardin Médiéval - Cimetière

- → Prévoir des possibilités d'extensions et de développement des équipements, notamment périscolaires, et permettre des adaptations fonctionnelles, notamment en matière d'accessibilité et de stationnement
- → Prévoir des solutions d'élargissement du domaine public pour améliorer les dessertes et la qualité des espaces publics, notamment au droit de l'église
- Concevoir l'ensemble du site comme un espace public intégré



Espace Mairie

 Créer progressivement, au gré des opportunités foncières, un véritable « <u>espace de centralité</u> <u>Mairie »</u> autour de la Mairie : espace public, place, nouveaux équipements...





Orientation Stratégique n°6 Conforter la vitalité économique, le commerce, l'agriculture et le tourisme

Le rôle moteur du dynamisme économique de Morschwiller-le-Bas bourg-centre

La vitalité économique de Morschwiller-le-Bas est fondée d'une part sur son tissu de commerces et de services de coeur de village qui mérite d'être conforté pour être mieux proportionné à la chalandise du village et du trafic de transit qui emprunte la RD 166 quotidiennement. Mais elle est fondée d'autre part, et surtout, sur la zone commerciale Est et sa vocation supra-locale.

Concernant ces deux sites, le PADD prévoit la valorisation et la dynamisation de l'espace de commerces et de services de coeur de village et la modernisation urbaine et paysagère de la zone commerciale Est aujourd'hui marquée par le temps.

Par ailleurs, le PADD met en perspective la valorisation de deux sites à fort potentiel de développement :

- La transformation du site du château en un espace de type hôtel, restaurant, centre de séminaire et de remise en forme.
- La transformation de la ferme équestre en pôle équestre, loisirs et tourisme.

Agriculture

- Garantir des solutions d'avenir aux exploitations agricoles
- → Définir des solutions optimales pour prévenir les conflits d'usages et de cohabitation
- Prévoir des possibilités d'évolution et de développement de la ferme équestre en pôle équestre - loisirs tourisme





Espace économique Est

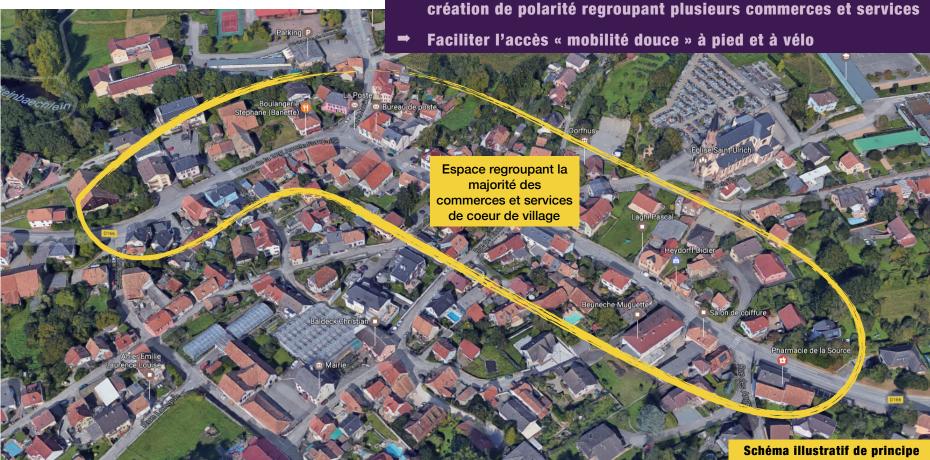
- Conforter les possibilités d'évolution et de modernisation du pôle commercial
- ➡ Conforter le pôle Ikea
- Prévoir des possibilités d'accueil nouvelles par la création d'un site d'activités de quelque 3 ha





Commerce d'animation du coeur de village

- Conforter et créer les conditions d'une mise en synergie de l'appareil commercial du <u>Coeur de Village</u>,
- Engager dans la durée la valorisation conséquente de l'espace public
- Saisir les opportunités foncières facilitant l'organisation fonctionnelle de l'espace, notamment le stationnement et la création de polarité regroupant plusieurs commerces et services



Site du château

Permettre une valorisation touristique (hôtel, restaurant, centre de séminaire, remise en forme...) du site du château, ceci dans le plein respect de l'équilibre et du caractère patrimonial du lieu Site du Château Schéma illustratif de principe



Orientation Stratégique n°7 Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site

Le paysage, support de cadre de vie et de bien-être chez soi

Le paysage et le patrimoine représentent à la fois des valeurs sociétales majeures et des leviers importants de vitalité et d'attractivité des territoires.

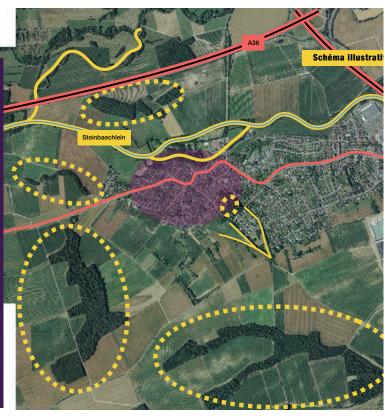
La préservation, la valorisation et, dans certains cas, la reconquête de ce paysage s'imposent comme un objectif central du PADD. En effet, le paysage, le cadre de vie, le calme et la sérénité des lieux constituent des objectifs et des leviers majeurs du devenir communal.

Le PADD définit, au travers des cartes présentées ci-après, un ensemble d'objectifs devant permettre à Morschwiller-le-Bas de renforcer de manière notoire la contribution du paysage et du cadre de vie au dynamisme et à la vitalité de la commune.

Dans le même but, le PADD fixe également l'objectif d'encadrer les possibilités de densification du tissu bâti existant afin de préserver l'équilibre urbain et le caractère village de Morschwiller-le-Bas.

Le Grand Paysage et paysage urbain

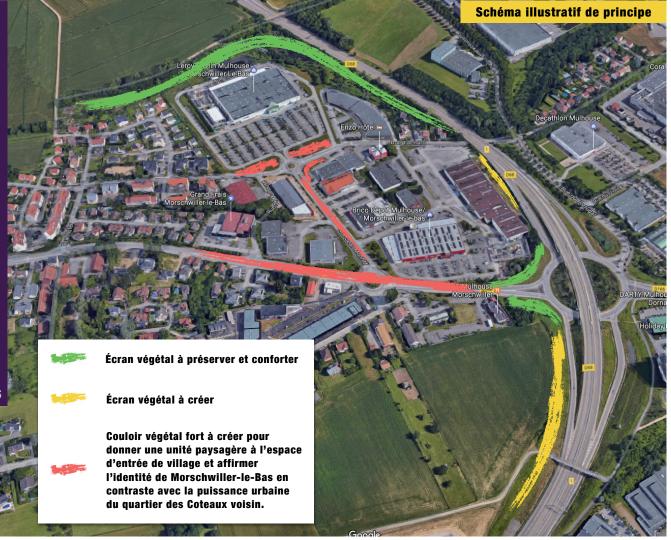
- → Préserver le plus judicieusement le village des co-visibilités avec l'A36 et la D68 grâce à la préservation, la valorisation et la création d'écran de verdure
- Conforter le statut éco-paysager du Steinbaechlein
- **→** Préserver les boisements
- Créer, préserver et reconquérir les micro-boisements, vergers, systèmes de haies et alignement d'arbres dans l'espace agricole
- Conforter la perception « verte » et « nature » de la traversée du village
- → Valoriser une perception de verdure dans l'ensemble du tissu urbain
- Préserver et valoriser les éléments majeurs du patrimoine bâti



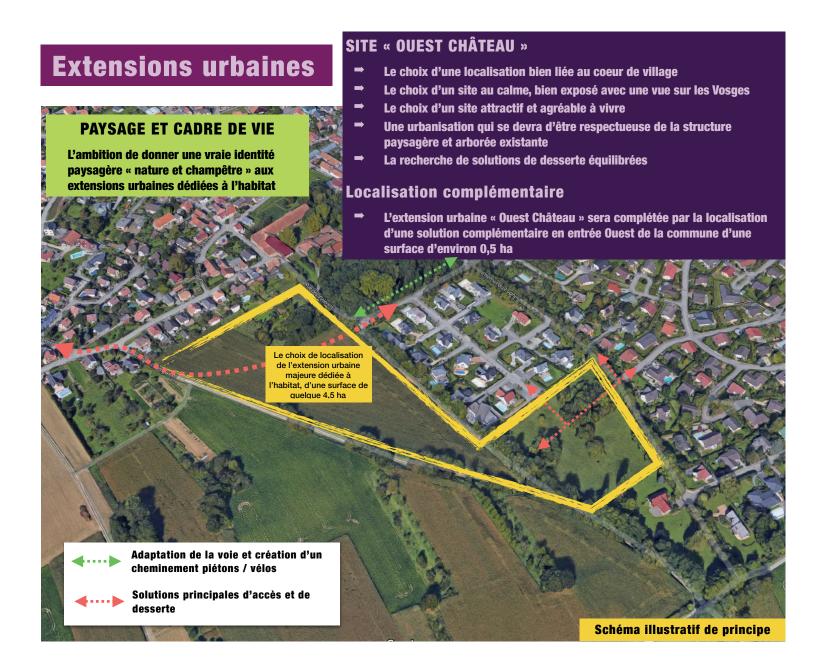
Entrée de village EST

Donner une identité
paysagère forte, fondée sur
une végétalisation marquante
à l'entrée EST de
Morschwiller-le-Bas pour
affirmer la différence
d'échelle et de caractère
entre l'identité village de la
commune et et la puissance
urbaine qu'engage le quartier
des Coteaux vers le coeur de
l'agglomération de Mulhouse

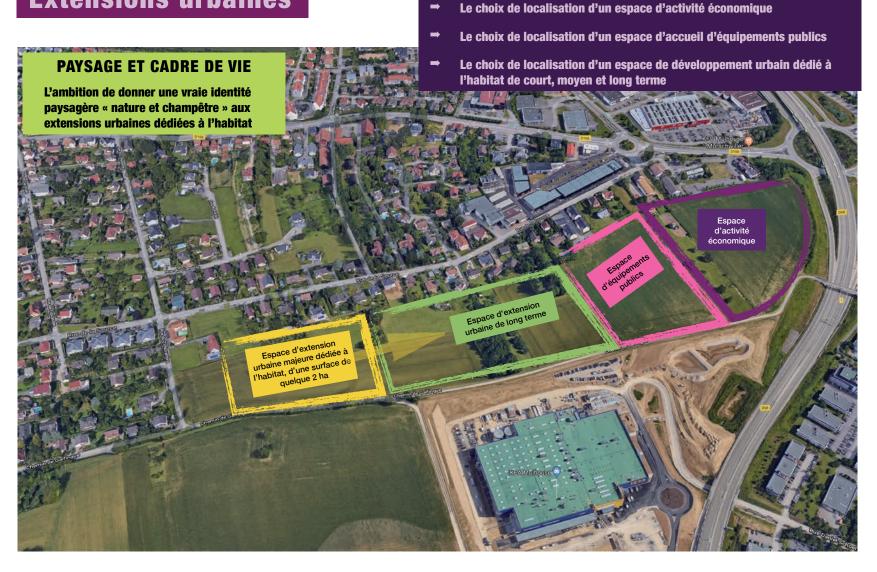
Donner un caractère combinant modernité et tonalité « nature » aux constructions de l'espace commercial à mesure des nouvelles constructions, extensions et transformations







Extensions urbaines



SITE « EST « IKEA »



Orientation Stratégique n°8 Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

Une ambition environnementale confortée par l'ensemble des objectifs paysagers

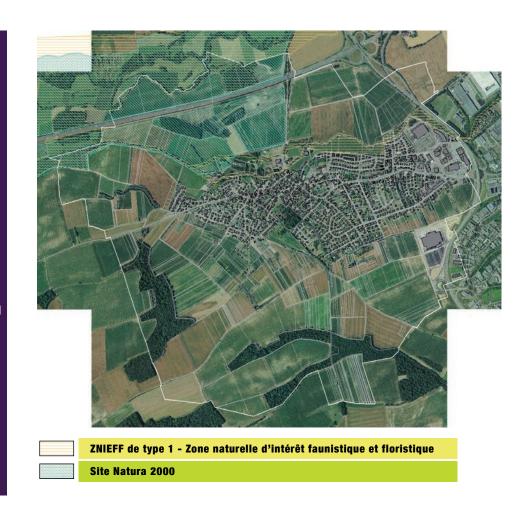
La dynamique écologique et la biodiversité de Morschwillerle-Bas sont importantes.

Cette richesse est particulièrement présente le long du Steinbachlein qui sculpte le paysage.

La carte ci-contre présente les objectifs de protection et de valorisation de la biodiversité de Morschwiller-le-Bas. Ces objectifs impliquent une protection des habitats, mais aussi des corridors et des principaux axes de déplacement de la faune, ceci afin de pérenniser ou de reconquérir le maillage des écosystèmes.

L'urbanisation future de Morschwiller-le-Bas et l'ensemble des objectifs paysagers du PADD visent à respecter cette dynamique écologique existante de la meilleure manière.

- Préserver et valoriser la trame verte et bleue
- Prendre en compte la richesse écologique des milieux dans la détermination des extensions urbaines futures
- Conforter la nature en milieu urbain
- Combiner écologie et cadre de vie par une valorisation écopaysagère des milieux
- Prendre en compte la présence du périmètre Natura 2000
- Prendre en compte la présence des ZNIEFF
- → Protéger les boisements existants
- → Favoriser la reconquête de la biodiversité dans les espaces agricoles





Orientation Stratégique n°9 Promouvoir l'écomobilité

· Renforcer la place de la mobilité douce

À l'échelle de Morschwiller-le-Bas, la réduction des gaz à effet de serre liés aux transports doit se faire essentiellement par la valorisation et le renforcement de la desserte bus vers le tram et le centre-ville de Mulhouse et la promotion des circulations douces, c'est-à-dire les trajets à pied ou à vélo.

Pour agir en ce sens, le PADD se fixe les objectifs suivants :

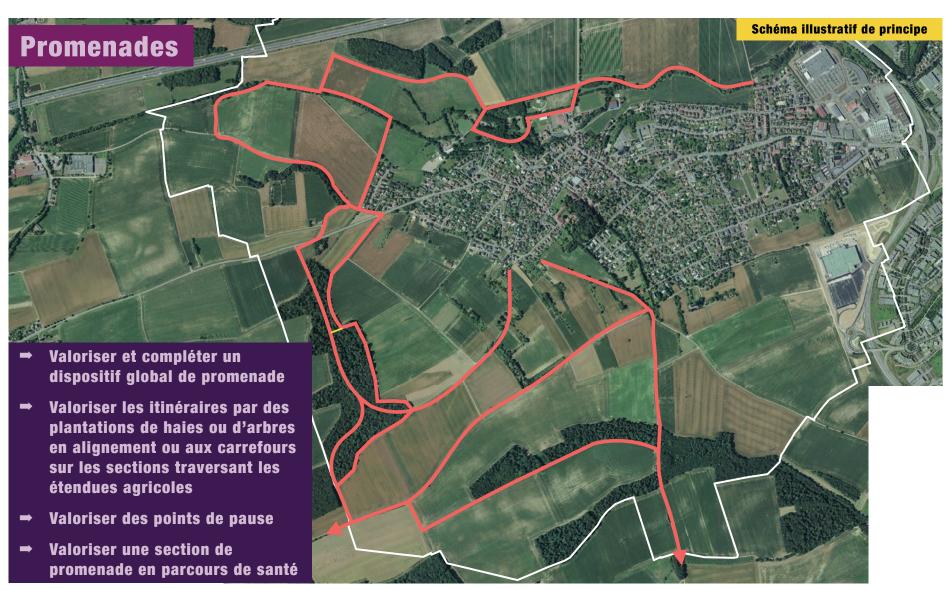
- L'objectif de la généralisation du concept de «rue partagée» à l'ensemble des rues et ruelles du village, hors route départementale, pour faciliter et promouvoir les déplacements à pied et à vélos pour tous les déplacements de proximité.
 La rue partagée vise à mettre à égalité le piéton, le cycliste et l'automobiliste, globalement sa vitesse est limitée à 30 km/h ou à 20 km/h dans les «zones de rencontre».
- L'objectif de faciliter et valoriser l'accès vers la station bus du site d'IKEA et sa desserte à forte fréquence.
- L'objectif d'une valorisation des itinéraires de promenades permettant une appropriation positive des paysages et des espaces de nature autour du village.

Préparer l'avenir de la voiture électrique

• L'objectif de promouvoir les prises de recharge afin de contribuer à l'accélération de la promotion de la voiture électrique.

Routes, rues et cheminements

- ➡ Etablir une hiérarchie des voies en distinguant les ROUTES (traversée du village et séquences de voiries structurantes) de l'ensemble des RUES qui desservent les quartiers en mettant les piétons et les cyclistes à égalité avec les automobilistes
- → Valoriser et développer un système de cheminement et de promenade pour faciliter les déplacements « doux » fonctionnels et récréatifs
- Relier de manière directe le chemin cyclable du Kirchberg au pôle stade - salle polyvalente





Orientation Stratégique n°10 Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables

Encourager les économies d'énergie

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC.

Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaires se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut être largement renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-combustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projets

dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électrofiltres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Morschwiller-le-Bas s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.

Orientation Stratégique n°11 Prévenir les risques naturels et technologiques

Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

Le PADD prévoit de :

- Prendre en compte les nuisances sonores des infrastructures de transports
- Prévenir et prendre en compte les risques de coulée de boue et d'érosion des sols dans la partie sud du ban communal
- Prendre en compte le risque d'inondation induit par la Doller et le Steinbaechlein.

Orientation Stratégique n°12 Favoriser le développement des technologies numériques

Faciliter le déploiement du très haut débit

L'internet très haut débit s'impose comme une priorité en matière d'attractivité et de vitalité des territoires.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.

Le très haut débit étant également celui de la 5G, le PADD prévoit de pouvoir déployer localement les solutions techniques nécessaires.



